



Licenciement irrégulier

Par **gigida**, le **19/09/2014** à **18:28**

Bonjour!

Je travail dans un cafe/tabac depuis de 2 ans e le employer était changé au mois de mai!
Donc, il est parler avec moi e ma dis qu'il veux plus travaillé avec moi parce que de quand en fois j'arrive au retard!

J ai un garçon de 3 ans e de fois c'est obligé!

Je le dis toujours avant de arriver au retard!

Il m'avait donné la lettre de licenciement au 15 juillet., qu' il dis mo faire amicalement, mais je n'avez pas accepté parce que il faut recommande!

Depuis de 10 jours, je reçu une lettre de licenciement pas pareille di tout avec la première!

Il dis que me licencie à cause réelle et sérieuse parce que j'arrive au retard! Il est pas sérieux!

Un plus avec 2 ans il ma dis que j'ai droit à seulement 500 euros de indemnités de licenciement pour une paye de 1400!

Je ne sais pas à quel point je peux refuser et reçu quelques chose un plus!

Je vous remercie d'avance!

Par **P.M.**, le **19/09/2014** à **18:58**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez été convoquée à une entretien préalable et si vous y avez été assistée...

L'indemnité légale de licenciement est de 1/5^e de mois de salaire par année d'ancienneté mais si une Convention Collective est applicable, celle qui y est prévue peut être plus favorable...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste pour étudier si un recours est envisageable...